

MOUVEMENT DU MILLIARD POUR LE VIETNAM

BOITE POSTALE 34-13 PARIS

C.C.P. :1731302 PARIS

Association 1901

APPEL

Nous assistons depuis des mois à l'emploi de la force brutale et illégitime par la plus puissante nation industrielle contre tout un peuple qui aspire à la paix.

Le Vietnam subit quotidiennement les bombardements américains décimant les populations civiles et détruisent son potentiel économique.

Le gouvernement des Etats-Unis s'arroge du fait de sa force le droit d'intervenir militairement au Vietnam et de régler les problèmes intérieurs de ce pays. L'escalade de la guerre risque d'entraîner l'extension de ce conflit et fait courir un grave danger à la paix mondiale.

De nombreuses organisations politiques, syndicales et religieuses, ont pris position contre l'intervention américaine au Vietnam et appelé à participer à diverses formes de protestation.

L'hostilité des Français à la guerre au Vietnam et leur volonté d'apporter une aide effective à son peuple ne cherchent que des occasions de se manifester.

L'aide financière est une forme simple mais déjà importante de cette solidarité : les populations civiles cruellement atteintes par les bombardements américains ont un besoin urgent de secours et de vivres.

Cette aide financière sera en même temps une manifestation éclatante de la réprobation de l'opinion publique. C'est pourquoi les signataires ayant déjà réuni aujourd'hui où cet appel est rendu public dix millions, lancent l'appel

UN MILLIARD POUR LE VIETNAM

Ils demandent à chacun de manifester sa solidarité au peuple vietnamien en versant dès que possible 10, 20, 50, 100 nouveaux francs, afin que le **31 décembre 1966** nous puissions remettre tous ensemble au moins un milliard à la Croix-Rouge Nord-Vietnamienne.

Le 20 octobre 1966.

CHARTRE

1. Les buts du Mouvement du Milliard pour le Vietnam sont définis par l'appel public. — 2. Le Mouvement est né à l'initiative de personnes, appartenant ou non à des organisations, conscientes de la gravité de la situation au Vietnam et soucieuses de manifester leur position. Le Mouvement entend se limiter à la manifestation de cette position. — 3. De nombreuses organisations on France et à l'étranger ont déjà pris position sur la guerre au Vietnam et condamné l'intervention américaine. L'objectif limité du Mouvement n'est pas en contradiction avec la position plus générale de ces organisations. Cet objectif n'implique pas chez les participants au Mouvement une appréciation identique de la situation d'ensemble au Vietnam. — 4. Le Mouvement n'est pas un cartel d'organisations. Il regroupe des personnes appartenant ou non à des organisations. Il souhaite vivement obtenir l'appui actif du plus grand nombre d'entre elles selon les modalités que celles-ci définiront avec lui et sous des formes qui pourront différer de l'une à l'autre. Il considère que cet

appui est l'une des conditions de réussite du Mouvement. — 5. La responsabilité du Mouvement est assurée par un comité de coordination. Les responsables en sont élus en tant qu'individus pour exercer une activité effective dans le Mouvement. — 6. Le Mouvement a eu son origine dans le cadre des organismes d'études à vocation économique publics et privés. Il se développe en suscitant de proche en proche des actions convergentes dans tous les milieux. — 7. Le Mouvement tient à apporter son appui moral à tous les groupes et individus qui aux États-unis ont pris position contre la guerre au Vietnam.



Tribune Etudiante. Nlle série.

Nov./Déc. 66 - N° 4

P. 28